



Convention de formation pour la mise en œuvre de deux sessions de formation « Connaissance et service du vin » pour les restaurateurs du territoire du Pays Cœur d'Hérault dans le cadre de l'évènement « les Floréales du vin ».

ENTRE LES SOUSSIGNES :

**La Chambre de Commerce et d'Industrie de Montpellier**

Hôtel Saint-Côme 32 Grand Rue Jean Moulin 34 944 Montpellier.

Représentée par Monsieur Jean-Marie SEVESTRE, Président de la Commission Tourisme de la CCI de Montpellier.

Ci après désignée CCIM.

Et

**L'Institut Consulaire de Formation**

Pôle Formation de la CCI de Montpellier. 2300, Avenue des moulins. 34185 Montpellier Cedex 4

Représenté par Madame Colette Roux.

Ci après désigné ICF.

Et

**Le Pays Cœur d'Hérault**

18 Avenue Raymond Lacombe 34800 Clermont-l'Hérault.

Représenté par Madame Elodie Fonteneau, Agent de développement touristique.

Ci après désigné Pays.

Et

**L'Agence de Développement Touristique de l'Hérault**

Maison du Tourisme, avenue des Moulins, 34 184 Montpellier Cedex 4.

Représentée par Monsieur Pascal Schmid, Directeur Général.

Ci après désignée ADT

IL A ETE DECIDE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – CONTEXTE :**

L'œnotourisme a été identifié comme axe prioritaire dans le Schéma Départemental Du Tourisme et des Loisirs. Une Stratégie et un Plan de Développement ont été validés par le Comité de Pilotage Tourisme et Vin réunissant l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels des deux filières. Cette stratégie s'appuie sur les dynamiques territoriales.

Afin de coordonner l'ensemble des partenaires et des actions, un protocole d'accord en cours de définition pour mettre en place une plateforme technique d'appui aux projets œnotouristiques des acteurs privés et des territoires.

Le Pays Cœur d'Hérault a mis en place un Groupe de Travail Tourisme Vigneron (élus, vignerons, professionnels du tourisme) qui a structuré un plan de développement de l'œnotourisme pour le territoire du Cœur d'Hérault.

Dans ce cadre, une des actions majeure pour 2013 consiste en la mise en œuvre de l'événement « les Floréales du vin ».

La présente convention s'inscrit dans le prolongement de la stratégie départementale de l'œnotourisme, du protocole et intervient en appui au projet des Floréales.

#### ARTICLE 2 – OBJET :

La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'une formation « Connaissance et service du vin » délocalisée sur le territoire du Cœur d'Hérault à destination des restaurateurs participant à l'évènement les Floréales du vin qui se déroulera du 13 avril au 12 mai 2013.

Cet évènement vise à fédérer les restaurateurs et le monde viticole autour d'une action commune.

- ✓ **Le Pays** avec l'appui de l'ADT coordonne l'organisation de l'évènement, mobilise les professionnels et identifie les besoins de formation.
- ✓ **La CCIM et l'ICF** élaborent un programme de formation adapté aux besoins et animent les sessions.

#### ARTICLE 3 – Contenu de la formation

Cette formation vise spécifiquement à améliorer la qualité de service des vins dans les restaurants du territoire du Cœur d'Hérault. La formation devra être axée sur les caractéristiques viticoles du Cœur d'Hérault.

Le programme de la formation devra intégrer les attentes des restaurateurs, répertoriées lors d'un travail de terrain réalisé au printemps 2012 par le Pays et l'ADT. Ces attentes concernent les thématiques suivantes :

- ✓ La connaissance des cépages et des caractéristiques des vins du Cœur d'Hérault.
- ✓ La connaissance des différentes appellations viticoles du Cœur d'Hérault.
- ✓ La connaissance des règles de service des vins (conseils aux clients, températures, conservation).
- ✓ La connaissance des accords mets et vins
- ✓ Une dégustation des vins du territoire.

– Durée et lieu :

La formation se déroulera sur 1 journée.

Deux sessions au choix seront organisées les lundis 11 février et 11 mars 2013 à Clermont l'Hérault (lieu restant à préciser).

## ARTICLE 4 - Organisation

### – Coût et financement :

La formation est payante. Le tarif est de 170 € net par participants. Les restaurateurs ont la possibilité de faire prendre en charge totalement ou partiellement ces frais par leur OPCA.

- ✓ Afin de simplifier leurs tâches et pour assurer un taux de participation optimal à la formation, une assistance sera réalisée par Françoise Del Medico de l'ICF pour la constitution et le suivi des dossiers.

Le repas de midi (buffet) est pris en charge par le Pays et la CCIM.

### – Organisation des sessions :

Le Pays et l'ADT mobilisent les restaurateurs autour de l'évènement et pour la participation à cette formation, l'atelier œnologie/accords mets et vins étant un des engagements obligatoires de la charte d'engagement qui entérine leur participation à l'évènement « Les Floréales du vin ».

Dans le cadre de l'organisation de la formation, Le Pays gère :

- ✓ Les inscriptions à la formation.
- ✓ La réservation de la salle de formation.

### – Communication :

Afin de valoriser ce partenariat, le logo de la CCIM sera apposé sur tous les documents de communication ayant trait à l'évènement.

Par ailleurs la CCIM s'engage à promouvoir l'évènement au sein de tous ses outils de communication.

Fait à Montpellier le :

**André DELJARRY**  
Président  
Chambre de Commerce et d'Industrie de  
Montpellier

**Alain CAZORLA**  
Vice-président  
Pays Cœur d'Hérault

**Louis VILLARET**  
Président  
Agence de Développement Touristique de l'Hérault